

# Comité national de l'eau

## Réunion plénière

---

***2 OCTOBRE 2025***

**Projet de procès-verbal**

## ORDRE DU JOUR

Introduction .....	3
I. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2025.....	3
II. Installation des membres du CNE élargi.....	3
III. Actualités.....	4
IV. Présentation du bilan des actions du Plan eau.....	7
1. Conférences de l'eau dans les territoires.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Focus sur la mesure 32 du Plan eau : actualisation de la feuille de route d'ingénierie et de génie écologique.....	19
V. Point d'information sur le plan eau pour l'Outre-mer .....	23
VI. Projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'OFB.....	25
VII. Questions diverses .....	26

*La réunion est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de M. Jean LAUNAY.*

## **Introduction**

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à cette séance dont l'un des points principaux concerne le suivi du Plan eau, deux ans et demi après sa présentation. Nous examinerons au préalable les désignations issues du décret sur l'élargissement du Comité national de l'eau, qui répond à la mesure 37 du plan Eau. Ce décret a été signé le 8 septembre et plusieurs nouveaux membres nous ont déjà rejoints, bien que le décret nominatif ne soit pas encore publié. Toutes les désignations seront confirmées d'ici fin octobre.

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2025**

*Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité, sans modification.*

## **II. Installation des membres du CNE élargi**

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Le CNE, qui comptait 166 membres répartis en trois collèges, s'élargit notamment à la jeunesse. Je salue Alexandre LEDOYEN, présent aujourd'hui, qui préside le Parlement des Jeunes pour l'eau et siège comme administrateur à l'agence de l'eau Artois-Picardie. Il est à préciser que la composition du CNE élargi respecte l'équilibre entre représentants des usagers économiques et non économiques.

Parmi les nouvelles personnalités qualifiées figurent Martin ARNOULD, pour Le Chant des Rivières, Anne-Laure MAKINSKY directrice générale de l'ASTEE, Alexandre LEDOYEN, Thierry VATIN, ancien directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie, et Patrick FAISQUES, délégué permanent du Comité stratégique de la filière eau.

Dans le collège des collectivités, l'association AMORCE fait officiellement son entrée, représentée par Nicolas GARNIER, ainsi que la Fédération nationale des ScOT représentée par Françoise ROSSIGNOL.

Le collège des usagers professionnels s'élargit également à de nouveaux membres : VAHLOR, l'interprofession de l'horticulture et du paysage, représentée par Marie-Angélique BARALLE ; la Compagnie nationale du Rhône, qui rejoint EDF et la petite hydroélectricité au titre des industries de production d'électricité, avec Éric DIVET comme représentant ; l'Union des industries et entreprises de l'eau représentée par Florent BOULIER.

La représentation du monde agricole a connu aussi des modifications : sur les cinq sièges des chambres d'agriculture pourvus avant l'été, il n'en reste que deux, attribués à Laurent DEGENNE (Haut-de-France) et Denis CARRETIER (Occitanie). Parallèlement, Charlotte VASSANT fera toujours partie des membres du CNE, désormais au titre de la FNSEA. La Coordination rurale et les Jeunes Agriculteurs intègrent également le comité, représentés respectivement par Thierry James FACQUER et Alexandre TOULIS.

Les associations de protection de l'environnement obtiennent trois sièges supplémentaires : le WWF représenté par Léo TYBURCE, la Fondation Tara Océan par Henri BOURGEOIS-COSTA, et un troisième membre à confirmer. Pour les associations de riverains, Elisabeth CAZENAVE représentera les Moulins d'Aquitaine.

La jeunesse est représentée par trois membres : outre Alexandre LEDOYEN déjà mentionné, Pablo LACOMBE du parlement des jeunes pour l'eau et Laurie CAILLOUET de l'association Eau'Dyssée.

Le consortium Sport et Développement durable fait son entrée dans le collège des usagers, représenté par Pascal GRIZOT, président de la fédération française de golf.

Dans le collège État, le CNRS a désigné Gilles PINAY, l'INRAE Alban THOMAS, le BRGM Alain DUPUY. La Banque des territoires sera représentée par Solène LE FUR, et l'Office français de la biodiversité, qui perd un siège, sera représenté par Jean-Baptiste SAVIN.

**Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE**

Il est regrettable que les piscinistes ne soient pas représentés au sein de cette composition élargie.

**Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

La représentation d'un micro-usage risquerait de déséquilibrer notre instance. Par ailleurs, je m'interroge sur le respect de la parité une fois toutes les désignations effectuées.

### III. Actualités

**Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)**

Je commencerai par les actualités nationales, notamment le calendrier de travail sur le quatrième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE) pour 2028-2033. C'est un cycle particulièrement important car la DCE avait fixé comme objectif initial le bon état des masses d'eau sur 100 % des territoires à l'horizon 2015. Nous avons obtenu deux cycles de dérogation de six ans chacun, ce qui nous amène jusqu'à 2027, fin du troisième cycle. Le quatrième cycle présente des contraintes particulières concernant les modalités de dérogation au bon état des masses d'eau. Nous vous présenterons tout cela en détail au CNE de décembre. L'objectif est d'adresser une instruction à tous les bassins et un arrêté précisant le contenu attendu des SDAGE pour ce quatrième cycle. C'est cet arrêté que vous examinerez lors de la réunion de décembre.

Sur le plan européen, la directive cadre sur l'eau est en cours de réexamen depuis trois ans. Ces travaux vont maintenant aboutir suite à un accord du trilogue. Il reste à valider formellement cet accord. Les principales évolutions concernent moins la directive cadre elle-même que les directives qui en découlent, notamment celles liées aux eaux souterraines ou aux substances. Lors du CNE de décembre, nous vous présenterons de façon stabilisée ces évolutions qui devront être transposées en droit français avant le 21 décembre 2027 pour être prises en compte dans le cycle 2028-2033. Plus tôt les bassins auront connaissance de ces modifications, mieux ce sera.

Concernant les travaux du CNE, plusieurs réunions se sont tenues depuis notre dernière séance : celles du groupe de travail sur la restauration des milieux aquatiques, du groupe de travail sur les cours d'eau, du CASH (le 7 juillet et le 22 août en présence de la Ministre), du groupe de travail sur

les zones humides (9 juillet) et du groupe de travail sur les captages (10 juillet et 23 septembre). À venir notamment : le CCPQSPEA le 21 novembre et le prochain CNE le 18 décembre.

Par ailleurs, concernant les travaux Explore 2 que nous avons présentés à plusieurs reprises, l'enjeu est de rendre accessible à tous ces données techniques, à une échelle assez fine pour les territoires. Un travail a été réalisé sur 150 secteurs hydrographiques. Je laisse à ce sujet la parole à Éric SAUQUET de l'INRAE.

### **Eric SAUQUET, directeur de recherche en hydrologie à l'INRAE, responsable scientifique d'Explore2**

Pour rappel, une réexploitation des projections hydro-climatiques d'Explore 2 a été réalisée dans le cadre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), identifiant différents niveaux de réchauffement dans les projections climatiques et examinant la réponse hydrologique à ces niveaux. Ce travail est en cours de finalisation, mais nous avons déjà des premiers éléments à partager. Le rapport de Météo France a été produit sur la TRACC en deux volets. Vient également d'être produit le message d'enseignement du projet Explore 2 avec une analyse de l'hydrologie de surface par niveau de réchauffement fixé par la TRACC, incluant la recharge potentielle des aquifères.

Nous présentons aujourd'hui des fiches régionales de synthèse, environ 150 fiches décrivant le devenir de la France en termes de climat et d'hydrologie, selon deux niveaux de réchauffement : modéré (+2,7°C) et fort (+4°C). Ces documents synthétiques permettent de comprendre le contexte futur de la France avec ces deux scénarios et de porter à connaissance les grandes tendances climatiques, la recharge potentielle des aquifères et l'hydrologie de surface. Le découpage utilisé est hydrographique, avec 187 secteurs regroupés en grands ensembles.

L'objectif de notre travail est de sensibiliser sur les incertitudes climatiques, notamment par la production d'intervalles et de graphiques montrant la variabilité des futurs possibles. Nous avons développé des narraTRACCs - des narratifs spécifiques qui illustrent des situations très contrastées, même à niveau de réchauffement fixe, tant sur le plan climatique qu'hydrologique.

Les fiches sectorielles que nous produisons présentent plusieurs éléments clés : une description du secteur et de sa localisation hydrographique, des projections climatiques en termes de précipitations et températures pour l'hiver et l'été, un tableau de synthèse montrant les valeurs maximales, médianes et minimales pour illustrer la variabilité, et les narratifs hydrologiques spécifiques.

Ces fiches comportent également trois cartes principales : une sur l'étiage, une sur les crues avec identification du secteur concerné et du réseau hydrographique, et au milieu, la recharge potentielle des aquifères représentée par des polygones correspondant aux masses d'eau souterraines. Les symboles utilisés (triangles, ronds) spécifient le consensus ou non dans le changement, tandis que la couleur indique l'intensité du changement.

Notre période de référence est 1991-2020, définie avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour mieux contextualiser les changements pour les acteurs de l'eau. D'autres éléments seront prochainement mis en ligne, notamment les données hydrologiques sur le portail DRIAS-Eau, une actualisation de l'espace Découverte par Météo-France, et un module complémentaire du MOOC Explore2 prévu pour le printemps 2026. Un portail dérivé de MEANDRE, spécifique à la TRACC, devrait être disponible d'ici la fin de l'année. Tous nos documents sont accessibles dans la collection Explore2 TRACC sur le Dataverse Explore2.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Ces données vont être transmises dans les bassins, si j'ai bien compris. Avec 187 zonages identifiés pour une trentaine de bassins métropolitains en moyenne, ces éléments méritent d'être non seulement transmis aux bassins, mais également appropriés à l'intérieur de ceux-ci, notamment concernant le zonage et les données spécifiques.

**Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Oui, c'est exactement cela. Ces fiches sont réalisées à l'échelle des sous-bassins, des secteurs hydrographiques comme l'a présenté Éric. L'objectif est de les mettre à disposition de tous les sous-bassins, notamment des territoires de SAGE, et là où il n'y a pas de SAGE, à l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau. Ils pourront ainsi s'en saisir et examiner à leur échelle les incidences des différents scénarios Explore2 sur les débits et les ressources. Le lien de téléchargement pour accéder aux 187 fiches sera diffusé à l'issue de la réunion à tous les membres du CNE.

**Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

Un accompagnement sera nécessaire dans le cadre des PTGE. Une fiche, aussi bien faite soit-elle, ne suffira pas si nous n'avons pas une disponibilité scientifique pour accompagner les territoires, notamment dans la détermination des volumes prélevables. Les outils sont très bons, mais je crois aussi à l'accompagnement par la recherche sur le terrain. Je vais examiner avec attention les fiches concernant mon territoire.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

On peut imaginer que les agences de l'eau, si elles ont déjà été destinataires de ces fiches, puissent ensuite les transmettre à leurs commissions territoriales pour assurer la diffusion la plus proche possible aux collectivités concernées.

**Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Un accompagnement existe déjà, mais il faut l'amplifier. Nous travaillons à un accompagnement complémentaire autour de ces fiches avec des éléments de langage simplifiés. Je remercie Éric SAUQUET pour son travail de simplification des travaux d'Explore, mais nous devons aller encore plus loin. Notre objectif est de diffuser aux décideurs publics locaux début 2026 des éléments pédagogiques pour qu'ils s'approprient ces données. Même si nous mettons en avant des niveaux d'incertitude sur certains territoires, cela ne doit pas empêcher d'agir dès maintenant - c'est notre message clé.

Dans les agences de l'eau et les DREAL, des collègues sont de plus en plus sensibilisés, mobilisés et formés sur ces sujets. Ils accompagnent les territoires infra-bassins dans le suivi d'études sur les volumes prélevables et les études Hydrologie-Milieus-Usage-Climat (HMUC) pour faciliter l'appropriation de ces données. Ce n'est pas encore suffisant, il faut démultiplier l'accompagnement, mais c'est un travail difficile.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Merci à Éric SAUQUET pour ce travail et cette nouvelle contribution aux travaux du CNE. Je salue l'ouvrage collectif dont il a été le coordonnateur, *Comment partager l'eau en France à l'ère de*

*l'anthropocène ?*, dont j'ai eu l'honneur de rédiger de préfacier. Je pense que c'est une lecture à partager utilement par tous les membres du CNE et au-delà, compte tenu de l'importance du sujet.

#### **IV. Présentation du bilan des actions du Plan eau**

##### **Damien LAMOTTE, sous-directeur de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes – DEB**

Cela fait 30 mois que le Plan eau a été officiellement lancé. Nous assurons depuis le début le suivi de ce Plan Eau qui nous sert de boussole. Certaines mesures étaient des "quick wins", d'autres nécessitent d'être conduites dans la durée, d'où l'importance de ce suivi.

Sur le plan quantitatif, l'ensemble des mesures a été engagé et environ trois quarts d'entre elles sont aujourd'hui mises en œuvre. L'idée n'est pas de revenir sur chacune de ces mesures, mais plutôt de nous attarder sur celles qui nécessitent de poursuivre l'investissement, d'identifier les difficultés et de voir comment progresser.

Parmi les points de satisfaction, l'élargissement du CNE est important pour son caractère inclusif. Cette instance permet à la direction de l'eau et de la biodiversité de partager en transparence ses travaux, de recueillir différentes sensibilités et d'identifier des alertes sur des points à travailler ou retravailler. Au-delà du CNE, les comités et groupes de travail qui en émanent permettent de traiter les sujets en profondeur. Nous nous félicitons de cet élargissement sur les sujets complexes que nous traitons ici.

Nous évoquerons également aujourd'hui la feuille de route sur le génie écologique, qui était une des actions du CNE et qui représente un moyen de répondre aux problèmes territoriaux avec des solutions alternatives ou complémentaires aux approches traditionnelles du génie civil.

Nous ferons également un point sur les mobilisations des acteurs économiques en faveur de la sobriété, notamment dans le secteur du tourisme.

Seront aussi abordés les sujets encore inaboutis, particulièrement la gouvernance dans les territoires et les SAGE, avec leurs difficultés de mise en place. Nous devons également continuer à avancer sur la feuille de route de 4 pages et la réforme des redevances, dont nous nous sommes engagés à assurer le suivi et le bilan. Le financement du Plan eau reste également un sujet de discussion à poursuivre, indépendamment de l'évolution du débat parlementaire. Je vais maintenant passer la parole à Philippe GOUTEYRON pour qu'il détaille la sélection de mesures que nous avons préparée avec le comité de pilotage État.

##### **Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Le graphique à l'écran montre notre progression : ce bilan à 30 mois indique que 75 % des mesures sont considérées comme terminées, tandis que 25 % restent à finaliser.

Concernant les actions réalisées, les agences de l'eau ont engagé 41 millions d'euros en faveur des économies d'eau chez les particuliers (mesure 6) et 300 industries agroalimentaires se sont engagées pour les projets de valorisation des eaux non conventionnelles (mesure 2).

L'appel à manifestation d'intérêt sur la réutilisation des eaux usées traitées sur le littoral (mesure 17), mené avec le CEREMA et l'association nationale des élus du littoral, compte 8 lauréats pour la troisième vague, dont un en outre-mer, et 41 lauréats depuis 2023.

La stratégie Écophyto 2030 a été signée (mesure 26) et l'appel à projets national de l'OFB sera bientôt lancé. Le Fonds Vert (mesure 31) a investi plus de 350 millions d'euros pour soutenir des projets, dont 30 millions pour le déploiement du Plan eau à Mayotte.

Rappelons les objectifs financiers du plan : 30 millions d'euros supplémentaires par an pour les pratiques agricoles économes en eau (mesure 4), 180 millions par an pour les réseaux déficients et la sécurisation de l'approvisionnement (mesure 14), 50 millions pour l'amélioration du stockage dans les zones humides (mesure 20), 30 millions pour le fonds hydraulique agricole, 100 millions pour les pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage, 50 millions pour la mise aux normes des stations, et 35 millions pour la politique de l'eau en outre-mer.

Concernant les mesures engagées mais non finalisées, plusieurs nécessitent encore du travail : les trajectoires de souveraineté dans les sous-bassins via les SAGE ou PTGE progressent mais ne couvrent pas encore tous les territoires. De même, la révision des autorisations de prélèvement dans les bassins versants en déséquilibre avance progressivement. Pour la mesure 33 visant à doter tous les sous-bassins d'instances de dialogue, ces structures sont en cours de création. Ces informations seront bientôt visibles sur le site portail Gest'Eau, à côté de la carte des SAGE existants.

Avant le bilan à trois ans, prévu en mars 2026, certaines mesures nécessitent encore l'élaboration d'un cadre juridique ou technique, comme pour la feuille de route sur les captages concernés par les mesures 23 et 28 du plan.

Nous devons définir les captages et les points de prélèvement sensibles. Les travaux sont en cours et l'objectif est d'aboutir d'ici la fin de l'année à un arrêté qui les définira. Cela nous permettra d'avancer sur les mesures 23 et 28.

Pour la mesure 24 concernant les démarches agro-écologiques dans les aires d'alimentation de captage, le cadre est posé mais nous avons besoin de définir ces aires. Ces mesures sont liées à cette avancée technique, nécessitant un accord entre parties prenantes, et juridique avec un arrêté et un guide d'orientation pour les préfets.

D'autres actions sont bloquées par l'absence de cadre juridique ou technique. La mesure 3 sur l'intégration des économies d'eau dans la construction de bâtiments neufs est prête, mais nous attendons le vecteur législatif pour l'intégrer dans une réglementation thermique en évolution.

Pour l'encadrement des petits prélèvements en lien avec les forages (mesure 13), nous sommes prêts mais attendons la reprise des travaux sur le projet de loi de simplification de la vie économique.

Concernant la recharge des aquifères, nous finalisons un travail technique avec le BRGM pour élaborer une stratégie et des recommandations précisant dans quel cadre cette approche est pertinente.

La mesure 9 sur la trajectoire de sobriété dans les bassins est mise en œuvre dans les grands bassins hexagonaux, mais reste à décliner en Corse et en Outre-mer.

Un autre défi concerne la sobriété en agriculture. Tous les secteurs économiques se sont engagés dans un plan de sobriété hydrique, l'industrie en premier, puis le commerce artisanal et le tourisme. Nous devons maintenant l'engager pour les filières agricoles avec l'accompagnement de France Agrimer, du ministère de l'Agriculture et du délégué interministériel à la gestion de l'eau en

agriculture, Christophe CHASSANDE, présent dans la salle. Ce travail doit aboutir rapidement pour démontrer nos avancées à l'occasion du bilan à trois ans qui sera présenté en mars prochain.

### **Interventions**

#### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Sur cette première partie, j'ai deux remarques. D'abord, concernant l'encadrement des petits prélèvements et forages, je reste attaché à la connaissance exhaustive des prélèvements. Je ne voudrais pas que, sous prétexte de simplification, on abandonne cette philosophie. Je sou mets ce point au débat.

#### **Tristan MATHIEU, FP2E**

Nous adhérons à votre remarque sur les petits prélèvements, qu'il faut effectivement renforcer et non assouplir. Félicitations au ministère pour les avancées sur le Plan eau.

Il reste cependant des efforts d'alignement à faire entre les parties prenantes. Je pense notamment à la réutilisation des eaux usées traitées, où les politiques de financement diffèrent d'un bassin à l'autre. Le plan annonce 1 000 projets multipliant par 10 les eaux réutilisées. De grosses usines vont porter ces projets, mais nous pouvons encore nous améliorer car, malgré des niveaux très hauts de nappes, nous avons connu des inquiétudes cet été et beaucoup de territoires restent dans des situations compliquées.

#### **Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

Votre présentation me semble très optimiste, notamment sur la gestion quantitative. En tant qu'ex-co-présidente du groupe de travail "Partager la ressource" des assises de l'eau 2019, je constate que la planification par bassin versant avance, mais dans une trajectoire de sobriété, il faut que tous participent. Sinon, les économies des uns sont neutralisées par l'attentisme des autres.

Concernant la mesure 11 sur la fin progressive des autorisations de prélèvement dans les bassins en déséquilibre, il a été démontré que notre cartographie des zones officiellement déséquilibrées n'est pas exhaustive. Cette question va demander beaucoup de moyens de police de l'État. Je rappelle que nous avons déjà dix ans de retard sur l'échéance initiale de la loi sur l'eau de 2006, mais nous ne restaurerons pas le bon état des masses d'eau sans nous attaquer à la dimension quantitative.

L'installation de compteurs avec télé-relève est considérée comme faite, mais il s'agit seulement d'expérimentations dans certains territoires. Pour moi, cela devrait être une mesure réglementaire généralisée. Il n'y a aucune raison pour que certains territoires soient équipés et d'autres pas. À l'heure du numérique, pourquoi la télé-relève, déjà développée pour les usages domestiques, ne serait-elle pas déployée pour les gros prélèvements ?

Enfin, sur la qualité de l'eau et les mesures 25 et 26 concernant les règlements pesticides et Ecophyto 2030, je regrette que ce dernier ait été adopté sans prendre en compte les préconisations du CNE. Nous restons loin des ambitions qu'on pouvait espérer lorsque le Plan eau a été annoncé en 2023, alors que les scandales sur les pesticides se succèdent, montrant que nous ne sommes pas sur la bonne voie, notamment pour les questions de santé environnementale.

#### **Régis TAISNE, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**

Je soutiens totalement ce que dit Florence sur les gros prélèvements, qui ne devraient pas être limités aux seuls prélèvements soumis à autorisation, mais aussi à ceux soumis à déclaration, car ils sont nombreux et représentent un volume important.

S'agissant des forages domestiques, nous avons certes évité la suppression de l'obligation de déclaration des nouveaux travaux par les entreprises de forage, mais on ne peut pas dire que cela ait vraiment avancé sur le reste.

Concernant la protection des captages et le groupe national « captage », les avancées sont également limitées. Je m'étonne que la France ait échappé à une mise en demeure par la Commission européenne sur la transposition de la directive relative à l'information des usagers, alors que nous avons un excellent système, SISPEA, et les informations sur les factures. Je suis plus surpris encore qu'elle ait échappé aux conséquences du retard de près de trois ans dans la transposition de la définition des points de prélèvement sensibles. Au groupe national « captage », on a l'impression que les mêmes discussions se répètent tous les deux mois, sans avancée concrète.

Il existe un consensus, bien que non absolu, au sein de la profession agricole pour améliorer la qualité de l'eau et soutenir l'agriculture biologique. Les coopératives agroalimentaires reconnaissent leur besoin d'eau conforme aux normes de qualité. Malgré cette quasi-unanimité, nous restons inquiets car nous n'avons aucune visibilité sur l'aboutissement de ces discussions. Concernant le groupe de travail des collectivités qui devait être réuni, nos demandes sont restées sans réponse. Je ne sais pas s'il se réunira un jour ou seulement pour être informé de la décision finale. Les collectivités sont prêtes à accompagner financièrement la protection des captages, même si cela ne peut pas reposer uniquement sur les factures d'eau. Cet engagement est acquis, mais pour l'instant, nous ne voyons pas clairement où nous allons.

### **Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE**

Je souhaite partager mon état dubitatif concernant ce bilan. C'est la quatrième fois qu'on présente un état d'avancement en donnant l'impression que ça progresse. Quand on regarde une liste de mesures, on peut dire que certaines sont engagées ou mises en œuvre, mais il me semble que la part d'actions considérées comme réalisées est surestimée.

Ce qui me gêne le plus, c'est qu'on devrait évaluer le plan non pas sur sa capacité à déclencher des mesures, mais sur ses effets réels. Nous devrions examiner les objectifs structurants : la réduction des prélèvements de 10 %, le bon état des masses d'eau, la résorption des captages prioritaires et la mise en œuvre des stations d'extraction. Après deux ans et demi, il est temps de dépasser la question "a-t-on fait des choses ?" pour se demander si le plan est efficace.

Ma deuxième remarque concerne la méthode : c'est toujours la direction de l'eau et de biodiversité (DEB) qui vient rendre compte, alors que chaque sujet mériterait une discussion approfondie. Nous devrions oser nous réunir par famille de mesures pour travailler ensemble trois heures et évaluer leur mise en œuvre, leur efficacité et leur coût.

Enfin, concernant les captages sensibles, j'alerte sur le fait que nous cherchons à définir ce concept tout en sachant que nous n'arrivons pas à résorber les 1 150 captages prioritaires existants. Nous créons un deuxième cercle d'anticipation sans résoudre les problèmes du premier. Il faut changer notre méthode pour réussir la mutation agricole, en utilisant les outils disponibles (MAEC, PSE, PGSSE). Sans changement de méthode, la démarche sur les captages sensibles échouera, alors que nous en avons absolument besoin.

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous trouve un peu sévère. Deux ans et demi, c'est à la fois beaucoup et peu. Concernant ce qui est déjà mis en œuvre, on ne peut pas en mesurer les résultats immédiatement. J'entends qu'il faudrait faire des focus sur chaque sujet, mais ce n'est pas possible en plénière du CNE. Ce travail devrait revenir aux groupes de travail. Sur les captages, j'ai comme vous entendu la ministre dire que c'était une de ses priorités. Il n'y a pas de raison que nous ne nous mobilisions pas chacun à notre niveau pour faire avancer le sujet.

### **Thierry-James FACQUER, président de la Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté**

Concernant votre souhait de connaître exhaustivement tous les petits prélèvements, je voudrais tempérer cette approche. Il est plus important d'abreuver le bétail que d'abreuver les tableurs Excel. La démarche de connaissance exhaustive doit avoir ses limites. Je parle des très petits captages qui, de toute façon, sont soumis à déclaration et pour lesquels les informations nécessaires seront fournies. Il ne faut pas consacrer trop de temps à cette connaissance extrêmement pointue au détriment des mesures d'amélioration.

### **Denis MERVILLE, comité de bassin Seine-Normandie**

Merci pour la présentation de ce bilan. J'ai noté des avancées, mais dans certains domaines, c'est à très petite vitesse, avec un problème de moyens que nous verrons ultérieurement. Je tiens à signaler qu'il y a des progrès : dans mon département, des entreprises agroalimentaires ont fait d'énormes avancées pour la réutilisation de l'eau. Cela me fait dire que nous devrions accélérer sur cette réutilisation. Nous sommes toujours en retard par rapport à d'autres pays européens. Des efforts sont nécessaires, notamment pour les collectivités. Je suis d'accord sur la nécessité de connaître l'ensemble des prélèvements. Concernant le groupe de travail des collectivités locales, il n'a effectivement pas été réuni. Qu'attendons-nous ? Nous ne pouvons pas attendre 2027. En conclusion, il y a des progrès, mais nous avons aussi un problème de moyens.

### **Aurélié COLAS, déléguée générale FP2E**

Pour compléter la remarque précédente sur la réutilisation des eaux usées traitées, il manque l'arrêté pour les usages urbains dans le panel des outils réglementaires permettant le passage à l'échelle pour la REUT. Aujourd'hui, nous continuons d'utiliser de l'eau potable pour nettoyer les rues, le mobilier urbain et faire l'hydrocurage. La consultation publique a eu lieu, je me permets donc de questionner le ministère sur l'état d'avancement de la publication de cet arrêté.

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vais donner la parole à Philippe GOUTEYRON pour une réponse d'ensemble sur la REUT. J'ai déjà évoqué avec lui, concernant la responsabilité du CNE dans le suivi du Plan eau, l'organisation d'une ou deux demi-journées de travail spécifiques sur ce sujet. Je partage votre diagnostic, également évoqué par Tristan MATHIEU, concernant les objectifs du plan relatifs à la REUT, à l'horizon 2030, qui semblent difficiles à atteindre malgré les efforts déjà réalisés. Je propose d'organiser, sous l'initiative du CNE et avec la DEB, un état des lieux sur ce sujet. Cela répondra au besoin de focus particulier sur un des points du suivi du Plan eau. Nous pourrions également traiter d'autres aspects, soit dans des groupes de travail spécifiques, soit lors de réunions existantes ou dédiées, pour réaliser non seulement un bilan quantitatif de l'avancée du Plan eau, mais aussi un bilan qualitatif des résultats dès qu'ils seront mesurables.

### **Philippe GOUTEYRON, Sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Concernant les prélèvements, l'enjeu principal est bien la connaissance exhaustive, avec différents leviers et mesures du Plan eau. Nous travaillons sur la connaissance des petits prélèvements en lien avec les foreurs. Le projet de loi de simplification ne vise pas à supprimer des obligations mais à simplifier les cadres réglementaires pour améliorer cette connaissance.

Notre objectif est d'obtenir des données de prélèvement quasi-mensuelles pour apprécier la pression sur la ressource par sous-bassin. Cela nécessite de la télé-relève, ce qui pose des défis juridiques, techniques et liés au RGPD (règlement général sur la protection des données). Nous menons actuellement une expérimentation sur quinze territoires pour identifier et lever ces difficultés avant d'envisager une généralisation. Cette mesure, rédigée avec beaucoup d'ambition, nécessite plus de temps pour sa mise en œuvre complète.

Concernant la baisse des prélèvements évoquée par Nicolas GARNIER, nous ne disposons pas encore de données pour 2023. Actuellement, nos informations sont limitées aux prélèvements soumis à redevance, compilés dans la Banque nationale des prélèvements sur l'eau (BNPE), avec un délai de deux ans. Nous travaillons à accélérer cette connaissance.

Sur la réutilisation des eaux non conventionnelles, qui inclut non seulement les eaux usées traitées des stations mais aussi celles des process industriels, les eaux de pluie ou celles réutilisées chez les particuliers, nous avons considérablement avancé. La mesure 15 du Plan eau visait à lever tous les freins réglementaires. En moins de 30 mois, nous avons pris dix des onze arrêtés prévus, le dernier étant en cours de finalisation.

Nous présenterons en mars prochain l'observatoire des projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, pour montrer la dynamique en cours dans les territoires. Des objectifs précis ont été fixés, notamment pour les préfets des départements littoraux où la majorité des projets doivent émerger.

Concernant les captages, nous ne perdons pas de temps en identifiant les captages sensibles par rapport aux 1 000 captages prioritaires. Nous rattrapons plutôt le retard pris, l'identification aurait dû être faite depuis trois ans. Nous prévoyons d'aboutir d'ici la fin de l'année, non seulement sur la liste et l'arrêté définissant les points de prélèvement sensibles, mais aussi sur les outils pour les préfets afin d'implémenter des mesures appropriées, qu'elles soient préventives ou curatives selon la situation de chaque point.

### **Charlotte VASSANT, Chambre d'agriculture de l'Aisne**

Nous partageons la vision d'Amorce sur les captages et avons besoin de visibilité sur les aspects économiques, y compris pour les filières. Nous risquons d'être en danger économiquement et environnementalement en cas de changement de protocoles dans nos pratiques ou notre organisation.

Sur l'aspect quantitatif, nous œuvrons pour la sobriété, mais nos cultures ont besoin d'eau à des moments précis. Le plan initial prévoyait un objectif de sobriété avec un volume zéro. Nous travaillons sur des variétés et espèces moins consommatrices d'eau, mais cela demande un effort considérable. Nous avons besoin de la recherche, notamment sur les plantes à bas intrants ou utilisant moins d'eau. Il faut compter environ dix ans de recherche et de nouvelles technologies, non disponibles actuellement en Europe, pour accélérer la baisse des intrants.

Notre filière doit être suivie de A à Z. Nous pouvons développer des espèces moins consommatrices d'eau, mais si le consommateur ou la chaîne alimentaire n'en veut pas, nous sommes en difficulté. Nous sommes prêts à partager des données sur le gaspillage alimentaire actuel dans les champs, qui est conséquent en cas de rupture dans la chaîne d'approvisionnement. Un fruit, c'est plus de 80% d'eau, et s'il reste dans le champ faute de consommateur, c'est problématique pour toute la

chaîne. Nous avons besoin d'accompagnement sur la recherche d'espèces utilisant moins d'eau et d'une évolution de la réglementation européenne pour améliorer notre sobriété.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

J'ajoute sur votre tableau, en plus du gaspillage alimentaire, les vols subis par certains agriculteurs. Je rappelle ma participation au Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique qui comportait une thématique dédiée aux possibilités d'accompagnement d'un plan de modération de l'usage de l'eau dans les différentes filières agricoles - il en existe une vingtaine. J'essaie de porter la gestion prédictive de la ressource qui, associée à une connaissance exhaustive des prélèvements, permet des économies de haut potentiel pour les cultures.

**Christophe CHASSANDE, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture**

Ma mission consiste à veiller, encourager et impulser la bonne mise en œuvre des mesures du Plan eau concernant l'agriculture. L'intérêt de ce plan réside dans sa cohérence d'ensemble et ses leviers complémentaires. L'agriculture est particulièrement concernée car elle est extrêmement dépendante du climat et de l'eau, tout en étant impactante par les surfaces qu'elle occupe.

L'enjeu principal se situe dans l'articulation territoriale des différents leviers de sobriété. Sur certains territoires, le stockage de l'eau est une solution légitime, aux côtés de l'optimisation des pratiques et de l'évolution des filières. Cet équilibre ne peut se raisonner que localement, pas depuis Paris, tout en intégrant les enjeux économiques des acteurs concernés pour que les solutions soient viables. C'est l'objet des démarches de PTGE au niveau local.

**Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

J'ai l'impression de faire du surplace. Si les gouvernements successifs avaient entrepris de travailler sur les points de désaccord avec le monde agricole, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Je rappelle quelques fondamentaux de l'avis du Conseil économique social et environnemental voté à l'unanimité en 2020 sur la reterritorialisation de l'alimentation durable : 90 % de l'agriculture française n'est pas irriguée. Je suis d'accord sur la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire à toutes les échelles, mais ces 8 % de surfaces agricoles irriguées représentent 58 % des consommations d'eau. Il faut travailler sur les orientations territoriales des productions irriguées en fonction du contenu de l'assiette et du verre. Les spécialisations territoriales diffèrent du nord au sud-ouest, d'où l'importance de lier les PTGE aux projets alimentaires territoriaux.

**Stéphane ROZE, Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)**

J'ai bien noté les dispositifs du Plan eau, notamment les commissions locales de l'eau (CLE) et leur composition. L'agriculture biologique est un levier fondamental pour la reconquête de la qualité de l'eau, puisque nous n'utilisons ni pesticides ni engrais de synthèse. C'est la forme d'agriculture la plus aboutie pour préserver la ressource, particulièrement sur les aires d'alimentation de captage actuellement en redéfinition. Je demande expressément que des représentants de l'agriculture biologique soient officiellement invités et nommés dans les CLE pour contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je retiens de ce débat que les sujets de l'eau et de l'agriculture, tant quantitatifs que qualitatifs, constituent le point le plus complexe de tout ce que nous avons à traiter. Je propose qu'au prochain CNE, nous fassions un focus sur ce point. En amont, nous pourrions créer un groupe de travail

ouvert aux membres du CNE incluant M. ROZE, M. CHASSANDE et les représentants agricoles, pour préparer cette discussion plus officielle sous l'angle du CNE.

**Isabelle AMIREILLE-JOMIE, présidente déléguée de l'office de l'eau de Guadeloupe**

Nous avons aujourd'hui la chance d'être présents grâce à l'horaire choisi. J'ai souvent alerté sur notre difficulté d'être efficaces en distanciel quand les groupes de travail se réunissent à des horaires qui ne nous conviennent pas. Nous espérons pouvoir participer en décembre en présentiel comme vous l'avez souhaité.

Je n'ai pas obtenu certaines réponses, notamment concernant les fiches Explore2 : quel focus et quel accompagnement pour les outre-mer ? Je me demande également quel accompagnement financier est prévu pour les outre-mer qui subissent les changements climatiques de manière encore plus importante, notamment avec leurs réseaux vétustes en eau potable et irrigation. Enfin, quel accompagnement technique et financier vers l'agro-écologie et les techniques résilientes en outre-mer ?

**Thierry-James FACQUER, président de la Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté**

Je reviens sur ce qui a été dit sur l'agriculture biologique. Cela illustre parfaitement la remarque de ma collègue de la FNSEA : théoriquement c'est une excellente solution, mais si le marché n'existe pas pour acheter ces produits, cela pose problème. On ne peut pas élaborer des solutions en supposant que nous sommes dans une économie fermée alors que nous sommes dans une économie ouverte. Avec l'agriculture biologique, nous baissions nos rendements et augmentons nos coûts de production. Cela rejoint aussi la remarque du délégué interministériel : nous ne pouvons pas raisonner sans intégrer l'aspect économique.

**Laurent DEGENNE, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France**

Il apparaît positif qu'on accorde autant d'importance à l'agriculture. Nous représentons 80 % du territoire, donc la recharge des nappes nous concerne directement, tant sur la quantité que la qualité. Dans la quantification de la ressource globale en eau douce, l'application d'une directive européenne qui a supprimé toutes les ruptures pour envoyer l'eau plus vite à la mer nous pénalise sur nos territoires. Sommes-nous capables de prendre en compte la gestion globale du grand cycle de l'eau ?

Sur l'aspect qualitatif, dans la plupart des captages sensibles, les molécules détectées ne sont plus utilisées en agriculture. L'agriculture a énormément avancé, mais le temps long ne permet pas des résultats immédiats.

Concernant la gestion quantitative, j'ai perçu une certaine condescendance dans le débat, comme si la sobriété se résumait à faire des tableurs Excel de manière simpliste en gérant uniquement des volumes. Prenons l'exemple d'un haricot vert produit en France : il contient 85% d'eau. Si vous ne lui apportez pas l'eau au moment crucial de son cycle, surtout avec le réchauffement climatique qui intensifie les tensions, ce haricot ne sera pas comestible. L'exigence du consommateur nous oblige à respecter le cycle du végétal. Si on réduit arbitrairement ce volume d'eau, nous importerons des haricots de régions plus tendues comme le Kenya, ce qui ne rendra pas service à la planète. Les 80% d'eau que nous utilisons finissent par être consommés par ceux qui mangent ces produits.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Merci à tous les intervenants. Mon intuition de remettre ce sujet sur la table plus en détail avec Damien LAMOTTE est d'autant plus pertinente que plusieurs d'entre vous sont nouveaux dans les instances du CNE. Je souhaite que ce groupe de travail se réunisse avant notre prochaine réunion

du 18 décembre. Il est indispensable que vous fassiez connaissance et que vous alliez au-delà des positions de principe, connues et établies depuis longtemps, que chacun tient selon sa fonction. Je veux que ce groupe passe dans l'opérationnalité.

Passons maintenant aux aspects ayant trait au financement du plan. Nous avons préparé un projet de délibération qui vous a été envoyé. J'espère qu'il sera adopté à l'unanimité, car nous n'avancerons pas sur nos objectifs sans la clé pour les financer. Le texte a été élaboré avec l'équipe de la DEB et vu par différents représentants des agences de l'eau. Je laisse la parole à Damien pour présenter les efforts restant à fournir.

### **Damien LAMOTTE, sous-directeur de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes – DEB**

Concernant les prélèvements et la connaissance des petits prélèvements, nous progressons sur ce sujet complexe. Nous avons d'abord travaillé sur la certification des foreurs d'eau et mettons maintenant en place un principe de certification uniforme pour tous les foreurs, permettant aux professionnels de basculer entre eau potable et géothermie. Ce projet est porté dans la loi simplification qui devrait aboutir avec une commission mixte paritaire en octobre. Le décret d'application abaissera le seuil de déclaration des prélèvements de 10 000 m<sup>3</sup> à 1 000 m<sup>3</sup>.

Bien que certaines actions du Plan eau semblent stagner, nous avançons avec onze textes adoptés ou en passe de l'être malgré un contexte politique difficile. Les sujets les plus complexes aujourd'hui concernent les aspects qualitatifs et quantitatifs, nécessitant des évolutions simultanées de la gouvernance, de la réglementation et du financement.

Concernant le financement, le Plan eau prévoit une augmentation de capacité d'intervention des agences de l'eau de 475 millions d'euros par an : 150 millions de redéploiement des primes épuratoires, 150 millions d'un premier relèvement du plafond de recettes, et 175 millions restant à trouver. Ce sujet pourrait être évoqué lors du débat parlementaire. Le plafond de dépenses a été relevé à hauteur des programmes d'intervention et n'est actuellement pas bloquant.

En matière de fiscalité, concernant la redevance prélèvement pour l'irrigation, nous avons obtenu 6,5 millions d'euros sur les 10 millions d'augmentation prévus, sans imposer de plancher comme initialement envisagé. Parallèlement, une partie des 37 millions d'euros prévus au titre de la redevance pour pollution diffuse est couverte par la revalorisation des tarifs indexée sur l'inflation et les moyens de percevoir le montant complémentaire reste à déterminer par voie législative.

### **Régis TAISNE, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies**

Je souhaite qu'on mentionne clairement dans le projet de délibération le prélèvement supplémentaire de 130 millions d'euros. Nous avons obtenu 150 millions d'euros de recettes supplémentaires pour 2024, mais avec ce prélèvement de 130 millions, nous revenons quasiment à la situation de 2023. Les 175 millions d'euros supplémentaires prévus pour 2025 ont été reportés à 2026, sans certitude quant à leur maintien.

J'ai entendu des rumeurs concernant le PLF 2026 qui ne suivrait pas les trajectoires initialement engagées. De plus, la redevance pour pollution diffuse n'a pas évolué et le chantier des redevances biodiversité et artificialisation, qui devaient financer les 175 millions supplémentaires, semble au point mort malgré les travaux initiés fin 2019. Les redevances pour rejets de PFAS, introduites par la loi du 27 février 2025, n'avancent pas non plus.

Concernant les forages domestiques, au-delà de la question de redevance, nous n'avons pas réussi à faire adopter des sanctions en cas d'absence de déclaration. Avec environ 1,5 million de forages non déclarés et l'augmentation inévitable des tarifs de l'eau et de l'assainissement, nous risquons

de voir les usagers se reporter sur des puits privés. Cette situation fragilise le modèle économique des services d'eau et d'assainissement mais aussi des agences de l'eau, qui perdront ces redevances.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je prends note de ces arguments qui se rattachent plus au suivi des points examinés précédemment qu'à la délibération proposée, qui concerne les plafonds de recettes, de dépenses et les moyens globaux. J'ai déjà demandé qu'une partie figure dans la délibération lors de notre réunion préparatoire de lundi.

**Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE**

J'ai deux remarques sur cette délibération. Premièrement, elle insiste davantage sur les sophistications techniques (plancher, plafond mordant) que sur le déficit d'investissement qui est d'environ 5 milliards d'euros pour les réseaux et équipements. Il manque aussi une mention des coûts à venir : environ 500 millions d'euros pour le CFE (contrat filière eau) et au moins 1 milliard pour les stations d'épuration.

Deuxièmement, ma demande essentielle concerne la formulation. Dans le premier paragraphe, on évoque "les acteurs et usagers de l'eau", mais dans le suivant, on ne parle plus que "des usagers". C'est un biais important, car cela suggère que seule la facture d'eau paiera les futures dépenses. D'autres acteurs comme les industries pharmaceutiques, cosmétiques ou rejetant des PFAS, qui ne sont pas stricto sensu des usagers, devront également contribuer. Il faut absolument reprendre la même formulation "acteurs et usagers" pour ne pas limiter le champ des contributions.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je comprends la subtilité de cette suggestion. Vous souhaitez que nous ne fermions pas la porte à de nouvelles redevances et à de nouvelles bases de contribution.

**Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE**

Oui, l'une étant déjà prévue par la loi, c'est ce qui devrait se passer.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous allons ajuster cette délibération à un ou deux mots près. Vous comprenez l'objectif : dans ce contexte politique transitoire, avec un nouveau gouvernement à venir et une loi de finances à rediscuter, nous devons assurer notre rôle de vigilance sur les conditions financières d'accompagnement du Plan eau, tant sur les recettes que les dépenses. Nous ajouterons donc "acteurs et usagers" comme suggéré. Si cela vous convient, je le mets au vote.

**Maialen BERTERRECHE, piscicultrice en eau douce**

En tant que représentant de la filière piscicole française, je souhaiterais faire un commentaire. Cette délibération concerne le Plan eau et le prochain PLF, mais il serait utile de rappeler qu'il s'agit d'un plan de plus après les assises de l'eau et le Varenne agricole de l'eau. Tous les usagers et acteurs de l'eau sont inquiets de voir que les plans se succèdent sans financement adéquat pour soutenir les changements de pratiques et les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité et des usages de l'eau.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Notre ordre du jour prévoit d'aborder la conférence nationale sur l'eau, donc nous pouvons ajouter une référence à cette conférence qui est en cours. Je siége au comité de pilotage en tant que président du CNE, mais l'instabilité politique du moment crée beaucoup d'incertitude. Le cabinet nous a informés hier d'une prochaine réunion du COPIL, mais nous n'avons pas vu le travail des

experts. Néanmoins, nous trouverons une formule pour mentionner dans la délibération la continuité de ces séquences sur l'eau et la nécessité d'un suivi incluant l'accompagnement financier.

**Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

Je soutiens l'analyse de Régis TAISNE. La délibération déplore la ponction sur la trésorerie des agences de l'eau pour 2025. Nos représentants dans les comités de bassin, qui ont travaillé sur le Plan eau ont vécu cette ponction comme une mesure incompréhensible. Je considère même que cela annule l'effort annoncé par le Plan eau. C'est notre rôle de souligner que des promesses et engagements pris au plus haut niveau de l'État représentent en 2025 un recul et non une avancée.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Ces modifications renforcent le sens de notre délibération. Je propose que nous finalisons ce texte intégrant vos suggestions, et nous examinerons le point sur l'outre-mer dans les points suivants de l'ordre du jour.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

Je m'associe aux observations précédentes en tant que membre du comité de bassin Loire-Bretagne. Je suis les travaux sur l'état des lieux en Normandie et Bretagne, et la situation est catastrophique. Dans le premier considérant, qui rappelle l'importance de la dynamique du Plan eau pour les objectifs de sobriété, d'amélioration de la disponibilité et de réduction des pollutions, nous oublions un élément essentiel : la restauration des écosystèmes et des sols. Trop souvent, on oublie que l'eau se gère par le sol. Les deux facteurs limitants qui ressortent des deux précédents cycles sont l'hydromorphologie et la dégradation liée aux pollutions diffuses. Si nous passons à côté de ces points dans cette délibération, nous passerons à côté de l'essentiel.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

J'entends votre remarque, mais les sujets que vous évoquez relèvent davantage du groupe de travail sur l'agriculture que d'une délibération purement financière. Celle-ci doit rester politique et centrée sur l'aspect financier. Si nous commençons à détailler chaque sujet méritant d'être financé, nous n'en sortirons plus. J'espère que vous comprenez cette orientation.

**Luc TABARY, coordination de l'eau et du changement climatique à EDF Hydro**

Un point technique : il semble y avoir une incohérence entre l'avant-dernier considérant qui évoque 150 millions d'euros et le deuxième considérant qui mentionne 300 millions d'euros. Il faut vérifier cette cohérence. Par ailleurs, j'aurais aimé qu'on mentionne que la progression a notamment été obtenue par l'augmentation des redevances prélevées sur les industriels et les acteurs énergétiques, qui ont fait un effort considérable.

**Thierry-James FACQUER, président de la Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté**

Comme nous venons d'intégrer la discussion, je n'ai pas reçu le texte à l'avance, mais il serait important d'ouvrir la porte à une éventuelle taxation de l'eau importée. Tous ces produits importés, comme le haricot vert évoqué précédemment reviennent à importer de l'eau. Il faudrait que ces importations soient d'une façon ou d'une autre incluses dans le financement des travaux sur l'eau.

**Charlotte VASSANT, Chambre d'agriculture de l'Aisne**

Nous ne comprenons pas pourquoi le tarif global sur les redevances va être augmenté alors que certaines agences de l'eau comme Artois-Picardie ont renvoyé à l'Etat 52 millions d'euros et Seine-Normandie 75 millions d'euros, faute d'avoir dépensé l'ensemble du budget. La balance commerciale française, en agriculture, sera déficitaire cette année par manque de compétitivité,

avec des charges qui augmentent. Nous ne taxons pas l'eau importée et ne contrôlons pas suffisamment les produits importés, alors que nous devons ensuite retraiter cette eau.

**Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE**

Je veux bien que chacun mette en avant ses efforts, notamment EDF avec sa contribution supplémentaire. Je rappelle que les 150 millions d'euros ont été prélevés dans les caisses des services d'assainissement les plus performants. Aujourd'hui, la redistribution vers les bons élèves est nulle. La montée en biseau des redevances de performance fait que les meilleurs élèves sont des contributeurs nets qui paient 150 millions de plus. Les chiffres sont têtus. Dans le cadre du Plan eau, il y avait une volonté de rééquilibrer les contributions des agences de l'eau, et c'est cette démarche qui est en panne. Cela ne veut pas dire que c'est perdu ou qu'il ne se passe rien, mais nous sommes en retard.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je situe cette délibération dans un contexte particulier : installation des instances de l'Assemblée nationale, débat sur la loi de finances et lien avec le Plan eau. La pénalité que représente ce prélèvement a été mal vécue dans les différents comités de bassin. Cela a touché la confiance dans des débats complexes, notamment sur l'agriculture que nous avons largement évoquée aujourd'hui. Je comprends que du point de vue de l'administration, avec son devoir de réserve, ce n'est pas facile à écrire. Je propose une rédaction sobre où nous déplorons ce prélèvement qui pénalise et qui nuit à la confiance. Cette formulation évoquant une nécessaire confiance conviendrait bien pour poursuivre un débat que le CNE recherche toujours de façon apaisée. Les interventions des uns et des autres serviront de base pour ce groupe de travail qui devrait se mettre en place avant la séance du 18 décembre.

*Le vote sur la délibération relative au bilan des actions du Plan eau est reporté après la présentation du point suivant.*

## **V. Conférences de l'eau dans les territoires**

**Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Les travaux des conférences de l'eau dans les territoires sont en cours. La gouvernance se déroule à l'échelle des bassins, sous l'animation conjointe des présidents de comités de bassins et des préfets coordonnateurs, avec un comité de pilotage national politique composé principalement d'élus. Nous avons également des experts, des référents thématiques et des grands témoins qui travaillent sur le sujet, ainsi que les directions d'administration centrale qui feront les synthèses.

Sept thématiques socles ont été définies pour ces conférences, avec des questionnements précis travaillés avec les experts. Par exemple, sur le partage de la ressource, nous posons des questions comme : faut-il ajuster les tarifs et redevances selon les priorités des usages ? Comment intégrer la solidarité amont-aval ? Sur la gouvernance : comment renforcer la concertation locale et faciliter la mise en place de commissions locales de l'eau (CLE) ?

Les travaux sont terminés ou en phase finale de façon à être synthétisés avant mi-novembre. Fin novembre, le comité de pilotage se réunira, et nous vous présenterons l'ensemble des synthèses au CNE de décembre ou de début d'année. Vous produirez alors un avis qui sera transmis au Premier ministre.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

J'ai une question concernant les restitutions. J'ai compris qu'un appel à contributions d'acteurs nationaux a été lancé. Comment allons-nous traiter ces contributions sans qu'elles ne perturbent ou n'interfèrent avec celles émanant des bassins où des acteurs territoriaux qui n'ont pas l'habitude d'être entendus se sont investis ?

**Philippe GOUTEYRON, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la direction de l'eau et de la biodiversité - DEB**

Ce sera aux membres du CNE de décider du poids à accorder à ces contributions. Nous vous livrerons les contributions des bassins, qui seront une synthèse de l'ensemble de leur travail, ainsi que les contributions nationales. Actuellement, nous ne sommes pas débordés par ces dernières car le travail se concentre principalement dans les bassins. La position retenue était que le travail se fasse à l'échelle des bassins, en demandant aux acteurs nationaux de s'y rapprocher. La possibilité de contributions nationales a été offerte uniquement pour ceux qui n'étaient pas représentés dans les comités de bassin. La plupart ont d'ailleurs contribué au niveau des bassins, l'idée n'étant pas de refaire au niveau national les échanges qui ont lieu dans chaque bassin.

**Thierry-James FACQUER, président de la Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté**

Les acteurs agricoles sont-ils censés participer à ces conférences de bassins ? J'ai personnellement participé à des réunions sur la question des nitrates sur deux bassins, mais à ma connaissance, nous n'avons jamais été sollicités sur les questions évoquées aujourd'hui.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Les instances de bassins et comités de bassins délibèrent, donc si vous en faites partie, vous avez forcément été associés. Si vous n'êtes pas nominativement membre, il est normal que vous n'ayez pas été associé à ce niveau. Cependant, des représentants du monde agricole siègent dans ces instances de bassins.

**Christophe POUPARD, agence de l'eau Seine-Normandie**

Dans le cas du bassin Seine-Normandie, la conférence de l'eau du 9 octobre après-midi accueillera, en plus des représentants habituels des chambres d'agriculture au comité de bassin, des membres des chambres qui ne sont pas au comité. Cette ouverture a été spécifiquement mise en place pour Seine-Normandie, je ne peux pas me prononcer pour les autres bassins.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Chaque bassin a la main sur son organisation et sa façon d'associer les acteurs.

- **Focus sur la mesure 32 du Plan eau : actualisation de la feuille de route d'ingénierie et de génie écologique**

**Delphine ALBOUY, direction de l'eau et de la biodiversité**

Cette nouvelle feuille de route est plus ambitieuse que celle de 2012. Elle résulte d'une longue collaboration avec des chercheurs, des gestionnaires d'espaces, des collectivités, l'Union professionnelle du génie écologique et des bureaux d'études. Nous avons privilégié l'opérationnalité avec des actions concrètes sur le terrain.

Cette initiative répond non seulement au Plan eau, mais aussi aux grandes stratégies nationales comme le plan d'adaptation au changement climatique, la stratégie nationale pour la biodiversité, la stratégie du trait de côte, le plan de restauration de la nature et le plan de la nature en ville.

La feuille de route s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- maîtrise d'ouvrage et accompagnement des élus dans la commande publique ;
- aide à la filière des bureaux d'études et aménageurs sur tout le cycle des projets ;
- formation des étudiants et professionnels, tant continue qu'initiale, face à des besoins exponentiels ;
- promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'ingénierie et du génie écologique.

Nous avons défini 15 actions phares et plusieurs actions complémentaires qui démarrent simultanément. Une nouvelle gouvernance est prévue avec un comité d'orientation stratégique en fin d'année ou début d'année prochaine. Cette feuille de route est conçue de façon itérative, évoluant selon les priorités.

Parmi les actions concrètes, nous développons un parcours d'accompagnement des élus dans leurs projets de génie écologique, avec présentation au Salon des maires. Nous travaillons aussi sur la rédaction de cahiers des charges avec l'Union nationale des entreprises du paysage et réalisons une gestion prévisionnelle des emplois écologiques et des compétences. Des actions spécifiques concernent les territoires ultramarins, notamment pour le traitement des déchets verts contaminés par les espèces exotiques envahissantes.

Nous poursuivons également des actions existantes comme le prix du génie écologique et l'annuaire qualitatif des entreprises hébergé sur le site de l'OFB. Deux normes Afnor existent déjà sur la conduite des projets en génie écologique et la réalisation d'états initiaux de biodiversité. L'État va maintenant accompagner la certification des entreprises spécialisées.

### **Virginie DUMOULIN, présidente de la section « milieux, ressources et risques » - IGEDD**

Je souhaite appuyer ce que Delphine ALBOUY vient d'exposer en précisant qu'une mission conjointe IGEDD-CGAAER vient d'être nommée pour appuyer le déploiement de la feuille de route génie écologique. Les missionnaires viennent tout juste d'être désignés par les deux inspections. Ce travail commun montre l'importance de la collaboration intersectorielle pour cette filière essentielle.

### **Gilles PINAY, CNRS**

Je souhaite rappeler l'existence du programme d'investissement prioritaire SOLU-BIOD, copiloté par le CNRS et l'INRAE, portant sur les solutions fondées sur la nature. J'imagine que vous collaborez déjà avec eux sur les appels à la recherche.

### **Delphine ALBOUY, direction de l'eau et de la biodiversité**

Bien sûr. Nous suivons de près ces démonstrateurs, même s'ils sont très ambitieux. Le CGDD (Commissariat général au développement durable) est la principale partie prenante, mais nous participons aux réunions de restitution pour rester connectés à ce PEPR qui est déterminant.

### **Gilles PINAY, CNRS**

Concernant les états initiaux de biodiversité ou de qualité de l'eau dont vous parliez, l'évaluation de l'état après intervention est également cruciale pour mesurer l'impact réel des solutions fondées sur la nature.

**Delphine ALBOUY, direction de l'eau et de la biodiversité**

Effectivement, nous organisons fin novembre une journée avec des lauréats de prix soutenus dans le cadre du Plan eau (mesure 30), portant sur les solutions fondées sur la nature remontées des bassins. Nous proposons un accompagnement aux lauréats, collectivités locales et services en agences de l'eau sur l'évaluation et notamment les indicateurs d'évaluation dans le temps. Des chercheurs sont également invités pour travailler sur cette évaluation spécifique aux solutions fondées sur la nature et sur le partage des méthodes.

- **Vote sur la délibération relative au bilan des actions du Plan eau**

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous propose d'examiner la délibération incluant les modifications que nous y avons apportées pour intégrer vos contributions. Nous avons inclus la restauration des sols et des milieux aquatiques, ainsi que la notion d'efforts équitablement répartis entre tous les acteurs. J'ai réordonné la délibération en commençant par le lien avec la conférence nationale sur l'eau, puis en déplorant le prélèvement qui grève l'élan du Plan eau et la confiance des parties prenantes, et enfin en précisant que nous attendons du projet de loi de finances qu'il tire toutes les conclusions des mesures du plan eau.

**Laurent DEGENNE, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France**

Je ne peux pas voter une augmentation des contributions avec un prélèvement de 130 millions d'euros, ce qui revient à un impôt supplémentaire. Notre profession est prête à engager des actions pour diminuer les pollutions, pas pour subir une imposition supplémentaire. Nous avons déjà proposé des actions concrètes.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous n'abordons pas dans cette délibération le débat sur l'augmentation redevance par redevance. Nous déplorons simplement le prélèvement sur la trésorerie que vivent durement les bassins.

**Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie**

Je partage les propos tenus par Laurent DEGENNE et ne voterai pas la délibération.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Quand nous déplorons le prélèvement sur la trésorerie des agences de l'eau, nous constatons que ce sont des moyens en moins qui grèvent leur capacité d'intervention en engagement et en suivi financier des engagements qu'elles auraient pris.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

J'aurais ajouté que le prélèvement des 130 millions d'euros est alimenté par une redevance payée par les usagers.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Le prélèvement sur la trésorerie est global. C'est l'État qui prend dans la poche de l'argent de l'eau. Ce n'est plus ciblé sur un usager particulier.

**Laurent DEGENNE, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France**

Non, ce n'était pas sur le budget général des agences de l'eau. L'agriculture contribue et s'est fait ponctionner de la même façon.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

Je parle des usagers en général. Ce ne sont pas des crédits d'État, mais des crédits payés par ceux qui contribuent à la politique de l'eau. C'est ce point que je voulais mentionner.

**Laurent DEGENNE, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France**

C'est pour cela que c'est un impôt supplémentaire.

**Hervé PAUL, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et vice-président du CNE**

Ce ne sont pas des crédits d'État qui alimentent les agences de l'eau.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Il n'y a pas de crédits d'État qui alimentent les agences de l'eau. Hervé PAUL rappelle cette vérité qui devrait être connue de tous les participants aux instances de bassin. Ce sont les redevances qui financent tout ce que les agences de l'eau peuvent redistribuer. Ces 130 millions vont manquer dans la trésorerie des agences pour prendre des engagements et accompagner les actions.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

Ce ne sont pas des crédits d'État. Je trouve qu'il reste une ambiguïté, mais je ne m'y oppose pas.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Ce ne sont pas 130 millions d'euros qui vont être prélevés.

**Jean-Paul DORON, FNPF**

De plus, ces 130 millions d'euros sont déjà dans le pot commun des redevances, déjà payées par toutes les catégories d'usagers, et vont aller au budget de l'État alors qu'ils ne sont pas destinés à cela.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Vous, comme les autres usagers, avez contribué à alimenter la trésorerie des agences de l'eau. Cette pratique n'est pas nouvelle. En tant qu'ancien parlementaire pendant 19 ans, j'ai constaté et condamné cette pratique sous tous les gouvernements, de droite, de gauche ou du centre et c'est moi qui ai demandé qu'on ajoute ce point, pas l'administration.

**Laurent DEGENNE, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France**

Vous ne m'avez pas convaincu. Nous avons fait des propositions de travaux à nos agences de l'eau qui n'ont pas été acceptées, et derrière, l'argent est redistribué à l'État. Il est inutile de faire des ponctions supplémentaires si le projet de loi de finances doit en tirer toutes les conclusions.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Le texte demande que le projet de loi de finances tire toutes les conclusions des 53 mesures du Plan eau et qu'il continue de laisser les moyens pour qu'elles vivent pleinement. Je mets au vote la délibération. Que ceux qui s'y opposent ou s'abstiennent le disent expressément.

***La délibération relative au bilan des actions du Plan eau est adoptée à la majorité (3 voix contre, 2 abstentions).***

## VI. Point d'information sur le plan eau pour l'Outre-mer

### Najib MAHFOUDHI, coordonnateur interministériel du plan eau DOM

Le Plan eau DOM a été déployé par l'État et les opérateurs pour accompagner les collectivités compétentes. Ce point d'information est dominé par plusieurs actualités. Mayotte est toujours au cœur de nos préoccupations, après deux crises successives qui ont gravement fragilisé les services publics d'eau et d'assainissement. L'État a mis en place une loi de refondation comportant une composante importante sur la structuration de ces services et le rattrapage structurel en matière d'investissement, avec un plan basé sur le patrimoine, l'ingénierie et l'adaptation au changement climatique.

Deux autres territoires requièrent notre attention : la Guadeloupe, avec un syndicat unique qui n'a pas encore atteint son rythme de croisière, et la Martinique, où la régie communautaire ODYSSI montre des signes de difficultés avec des tours d'eau affectant notamment le centre de l'île. Nous constatons sur ces territoires des saisons sèches très longues, avec des crises de sécheresse touchant également la Réunion et la Guyane, pourtant des territoires très pluviométriques, et une multiplication des arrêtés sécheresse.

Un exemple positif est à citer : la mise en œuvre du Plan sur le territoire de Marie-Galante fonctionne très bien et s'illustre par le lancement du premier PTGE des territoires ultramarins.

La Martinique s'engage dans une démarche d'habilitation pour mettre en place une autorité unique de l'eau conformément aux échanges entre les territoires et l'État. Cette organisation devrait se mettre en place dans les prochains mois.

En Guyane, le transfert de compétences aux EPCI a été suspendu, certaines communes souhaitant conserver la compétence. Nous devons travailler avec elles, sachant que beaucoup n'ont pas de service structuré, ce qui pose des difficultés.

La Réunion, qui a subi une sécheresse notable en 2024, a nécessité l'installation d'une unité de production d'eau potable par osmose inverse pour alimenter l'est du territoire. Le département s'engage dans le projet REUT pour mieux répartir la ressource, combinant irrigation agricole et distribution d'eau potable.

Pour Mayotte, la loi prévoit plus de 750 millions d'euros d'investissements entre 2027 et 2031, notamment pour l'usine de dessalement produisant 10 000 m<sup>3</sup> initialement, les sixième et septième campagnes de forage, et la troisième retenue collinaire.

À Saint-Martin, nous lançons l'extension de l'usine de dessalement actuelle, qui arrive en fin de vie, pour atteindre environ 10 000 m<sup>3</sup> de production journalière.

Saint-Pierre-et-Miquelon, récemment intégré au Plan eau DOM, travaille à la réhabilitation de son réseau d'assainissement défaillant, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité. Le déplacement du village de Miquelon nécessitera la réalisation d'une station d'épuration et la mise à jour complète du réseau.

Le Plan eau DOM a fait l'objet d'une nouvelle instruction ministérielle le 12 juillet 2024, intégrant davantage les volets liés au Plan eau national, notamment sur la résilience, la politique sociale de l'eau, l'assainissement non collectif, et la gestion de crise avec l'obligation d'un plan hors-sec. Les nouveaux contrats de progrès inciteront aussi au positionnement sur la planification écologique, la REUT, les solutions fondées sur la nature, la GEMAPI, et le lancement des PTGE. Nous prévoyons de lancer trois PTGE en outre-mer : Saint-Martin et Marie-Galante sont en cours, et j'espère Mayotte également.

Les contrats de progrès ont été signés pour cinq ans avec l'ensemble des territoires d'outre-mer, soit une trentaine de contrats. Ces contrats arrivent à échéance entre 2024 et 2025. Nous avons permis leur prolongation jusqu'en 2026 pour laisser aux collectivités le temps de les mettre en œuvre. Nous demandons qu'ils soient indexés avec les schémas directeurs, permettant d'avoir un plan pluriannuel d'investissement réaliste.

Le transfert de compétences en Guyane est un vrai sujet pour nous. Il faut accompagner les EPCI qui vont récupérer la compétence, ainsi que les communes réticentes comme Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et possiblement Saint-Georges. Ces collectivités devront être accompagnées si elles souhaitent conserver la compétence eau potable ou assainissement.

Nous avons eu une grande satisfaction concernant l'appel à manifestation d'intérêts lancé dans le cadre du plan national sur la réutilisation des eaux usées traitées. De nombreux dossiers ont émergés des territoires d'outre-mer, tant dans l'océan Indien que dans la zone Antilles-Guyane. Les trois PTGE en cours visent à diagnostiquer et identifier les volumes prélevables et d'usage sur ces territoires où nous avons peu de connaissances, puis à lancer un plan d'action mobilisant les acteurs agricoles, industriels et touristiques.

Le Plan eau DOM a fait l'objet d'un rapport d'audit de la Cour des comptes en 2024, disponible sur leur site. La Cour a salué ce plan comme étant d'une grande utilité mais suggère plusieurs axes d'amélioration : renforcer la conditionnalité des financements aux résultats, améliorer le suivi entre autorités organisatrices et délégataires, associer davantage les usagers et la société civile, et optimiser le recouvrement. Nous avons des difficultés avec les taux d'impayés qui augmentent sur plusieurs territoires d'outre-mer pour des raisons sociales ou de mécontentement lié aux tours d'eau.

La feuille de route du Plan eau DOM national a été actée lors du comité de pilotage national du 4 juillet dernier avec 16 actions conclues. De nouvelles actions vont intégrer cette feuille de route, que vous retrouverez dans le rapport d'activité bientôt disponible en téléchargement. Cette nouvelle feuille de route, qui reprend largement les recommandations de la Cour des comptes, guidera nos actions jusqu'en 2030.

### **Florence DENIER-PASQUIER, France Nature Environnement**

Il est très important d'aborder l'outre-mer à chaque séance, étant donné leurs problématiques spécifiques. Au-delà des facteurs naturels, nous observons des rattrapages de mauvaise gestion des services publics d'eau et d'assainissement dans plusieurs territoires, créant un cercle vicieux : moins les services fonctionnent, moins les gens paient, moins on a les moyens de les faire fonctionner.

Je prends surtout la parole car notre association FNE à Mayotte est plus que mécontente concernant l'implantation de l'usine de dessalement dans la mangrove. Cette installation menace des espèces protégées, malgré les observations du parc naturel marin et de l'OFB. Les dérogations aux espèces protégées n'ont pas été demandées, et les dimensions eau et biodiversité ne sont pas liées. Nous ne contestons pas l'urgence de délivrer de l'eau potable, mais les sites alternatifs n'ont pas été suffisamment explorés. J'exprime donc le mécontentement du mouvement FNE sur ce projet mal implanté.

### **Jean-Paul DORON, FNPF**

Ma question porte non pas sur les actions menées, mais sur celles absentes du Plan eau des territoires d'outre-mer, notamment concernant la connaissance des prélèvements et l'état des réseaux d'alimentation. Des collègues connaissant bien ces problématiques m'ont signalé que dans certains cas, notamment pour alimenter des piscines, des prises d'eau sont installées en amont des comptages. Il serait intéressant de vérifier ce qui se passe réellement dans ce domaine sur ces

territoires, comme c'est également le cas dans certaines régions du sud et du sud-est de la France métropolitaine.

## **VII. Projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité (OFB)**

### **Alexandra LEQUIEN, direction de l'eau et de la biodiversité**

Les orientations stratégiques sur lesquelles les membres du CNE ont été consultés de façon dématérialisée sont au nombre de quatre : concourir à la préservation du vivant, agir dans les territoires, engager l'ensemble des acteurs et des citoyens, et consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être.

Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans la continuité du précédent contrat d'objectifs et de performance (COP). Suite aux remarques de certains membres du CNE, nous avons noté des recommandations, voire des réserves, sur l'intégration de la police judiciaire, l'accompagnement de la transition énergétique, la gouvernance, le changement climatique, la nécessité d'indicateurs de performance et le développement de financements privés et de mécénat. Nous avons également reçu des avis favorables des autres instances consultées : le Conseil national de la mer et des littoraux, le Comité national de la biodiversité et le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage. La proposition est donc d'avoir une délibération sur ces orientations stratégiques du COP de l'OFB pour obtenir ce quatrième avis.

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je suggère que nous donnions un avis favorable, l'OFB continuera son travail, mais en intégrant les points essentiels qu'Alexandra vient de présenter comme remontées de ceux qui ont pu contribuer lors de la consultation dématérialisée.

Je propose donc un avis favorable à cette délibération, accompagnée d'un porté à connaissance pour l'OFB contenant une synthèse plus détaillée des contributions des membres du CNE, afin de respecter le temps qu'ils ont consacré à ce sujet.

### **Maialen BERTERRECHE, pisciculture en eau douce (FFA)**

**Sur cette délibération, il y avait des points avec lesquels la FFA est en accord et d'autres sur lesquels des réserves ont été émises. Je préfère donc m'abstenir car il m'est difficile de donner un avis favorable.**

### **Charlotte VASSANT, Chambre d'agriculture de l'Aisne**

La FNSEA a exprimé sa préférence pour des actions de prévention plutôt que du curatif et des sanctions, ainsi que des formations dans le cadre de missions de l'OFB, ce qui n'a pas été retenu. Nous votons donc contre.

### **Emmanuelle PIANETTI, FENARIVE**

La FENARIVE ne souhaite pas prendre part au vote, estimant que le document n'est pas suffisamment complet et qu'il n'apporte pas grand-chose.

**Luc TABARY, coordination de l'eau et du changement climatique à EDF Hydro**

J'ai deux mandats. J'exprime donc trois positions : deux votes négatifs par rapport à la proposition d'avis et une abstention, cette dernière étant motivée par le manque de temps pour prendre connaissance de la délibération à deux jours de préavis

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je note votre remarque, mais je rappelle que ce sujet avait déjà fait l'objet d'un envoi et d'une consultation avec possibilité de commentaires. Néanmoins, je prends en compte l'avis que vous transmettez.

**Cécile GUENON, FNE**

Les représentants de FNE voteront pour car nous avons besoin que l'OFB soit renforcé dans ses missions, même si la qualité stratégique du document peut être questionnée. Ce qui m'interpelle, c'est la méthode appliquée : on nous a demandé de voter en urgence avant le 5 septembre, prétextant l'impossibilité d'avoir un débat en CNE, ce qui a donné lieu à des expressions sectorielles, chacun souhaitant ajouter ou retirer une orientation. Il ne me semble pas que ce soit notre rôle au CNE d'écrire les orientations stratégiques de l'OFB. Nous, FNE, soutenons cet avis tout en regrettant que les moyens humains et financiers ne soient pas à la hauteur de ces orientations.

***La délibération relative au projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'OFB est adoptée à la majorité des membres présents (3 voix contre, 3 abstentions).***

**VIII. Questions diverses****Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Il serait souhaitable que le comité permanent de la pêche soit de nouveau actif mais nous n'avons pas réussi à trouver les 33 membres statutaires nécessaires, ce qui bloque son fonctionnement. Je suggère pragmatiquement de nous en tenir au nombre de personnes ayant manifesté leur intention d'y participer : un représentant des associations de riverains, un représentant des chambres d'agriculture, sept membres désignés par les collèges des collectivités territoriales et le représentant des CLES. Je rappelle que ce comité est présidé par Claude ROUSTAN, vice-président du CNE.

Notre prochaine réunion aura lieu le 18 décembre à Roquelaure, en présence de la ministre et de la directrice de l'eau et de la biodiversité.

*La séance est levée à 18 heures.*